

AVIS

Réf. :RUR.17.086.AV-Nature
Date d'approbation : 15/12/2017

DONNEES INTRODUCTIVES

<u>Type de dossier :</u>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<u>Demandeur :</u>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<u>Date de réception de la demande et références :</u>	08/12/2017 – DNF/DN/SL/SD/Sorties 2017 : 27334
<u>Délai de remise d'avis :</u>	45 jours
<u>Référence légale :</u>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<u>Préparation de l'avis :</u>	Pôle Ruralité – Section Nature

INTITULE DE LA DEMANDE D'AVIS

Demande de dérogation émanant de la Province de Namur concernant la destruction d'un barrage de castors à Focant (Beauraing) en aval de la confluence des ruisseaux du Biran et du petit Biran en vue de remédier à l'inondation de parcelles agricoles et de préserver une population d'Agrion de mercure.

AVIS

Réuni ce 15 décembre 2017, le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée en vue de détruire le barrage, relayant ainsi l'avis circonstancié du 27 novembre 2017 remis par la Direction DNF de Dinant.